

E-CHO : OUI À L'INDUSTRIE, NON AU CHÈQUE EN BLANC

COMMUNIQUÉ DE NICOLAS CRESSON CONSEILLER MUNICIPAL & COMMUNAUTAIRE D'ORTHEZ DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL ADJOINT RESPONSABLE DE LA 3^e CIRCONSCRIPTION

Lundi soir, le conseil communautaire de Lacq-Orthez a rendu un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale du projet E-CHO.

J'ai voté pour ce projet et obtenu que six demandes de garanties soient transmises au Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Je soutiens E-CHO depuis 2024. Avec près de deux milliards d'euros d'investissement annoncés et 250 emplois directs, ce projet représente une opportunité industrielle majeure pour notre territoire. Le bassin de Lacq est une terre d'industrie et doit le rester.

Je ne partage pas davantage les inquiétudes de ceux qui reprochent à cette future usine de consommer beaucoup d'électricité : **notre parc nucléaire doit précisément servir à produire une électricité abondante et décarbonée pour alimenter notre industrie et renforcer notre souveraineté.**

Mais soutenir l'industrie ne signifie pas signer un chèque en blanc.

Les conditions dans lesquelles les élus communautaires ont été appelés à se prononcer posent en effet un problème de transparence.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale n'a pas été communiqué aux conseillers communautaires. Plus étonnant encore, notre délibération affirme que le plan d'approvisionnement en biomasse a été validé par les cellules biomasse régionales. J'ai demandé à consulter cette validation : seul son bordereau d'envoi m'a été transmis. La direction générale de la CCLO m'a confirmé par écrit ne pas disposer elle-même de l'avis complet.

Autrement dit, notre assemblée a été invitée à qualifier officiellement un plan d'approvisionnement de « validé » sans avoir pu prendre connaissance de cette validation.

J'ai donc demandé que notre avis favorable soit accompagné de six exigences précises : communication du plan d'approvisionnement en biomasse ; communication de l'avis complet de la cellule biomasse et de ses recommandations ; présentation, année par année, de l'origine du bois entre forêt, agriculture, déchets et importations ; publication annuelle des volumes réellement consommés ; inscription dans l'arrêté préfectoral des engagements pris publiquement sur l'eau et la biomasse ; enfin, transmission d'un compte rendu écrit de la réunion d'information du 3 septembre.

Aucune de ces demandes ne remet en cause l'usine. Elles poursuivent un objectif simple : que les engagements pris aujourd'hui puissent être vérifiés et contrôlés demain.

Le Président de la CCLO s'est engagé publiquement, en séance, à transmettre ces demandes au Préfet. **Je veillerai à ce que cet engagement soit tenu.** Je les ai également formalisées par écrit et ai saisi les services de l'État afin d'obtenir les documents qui ne nous ont pas été communiqués.

Je soutiens E-CHO parce que je veux que l'industrie continue de produire et d'embaucher dans le bassin de Lacq. Mais un projet de deux milliards d'euros mérite de la transparence et des garanties. Soutenir l'industrie, ce n'est pas voter les yeux fermés.